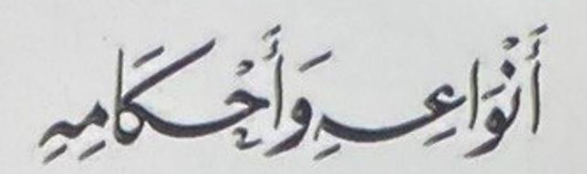
Le Jihad

Ses Catégories et ses Règles

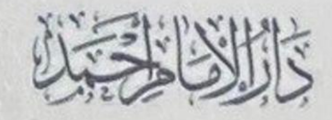


Par le Savant Shaykh
Dr Saalih Al Fawzan ben Abdillah Al Fawzan

Membre du Comité des Grands Savants
Et du Comité Permanent de la Fatwa

Traduit par Karim ben Amor

Version 1.2



Le Jihad

Ses Catégories et ses Règles

Par le Savant Shaykh Dr Saalih ben Fawzaan ben Abdillah al Fawzaan

Membre du Comité des Grands Savants et du Comité Permanent de la Fatwa

Traduction : Karim ben Amor



Version 1.2

(2023-1444)

Blog de Radio La Sounna : https://radiolasounna.wixsite.com/radiolasounna
Site officiel : https://thisisourcall.over-blog.co.uk/
Suivez-nous sur Telegram : https://t.me/radiolasounna

Sommaire

Introduction [1]

Le Jihad : ses biens et ses mérites

Louange à Allah Seigneur des Mondes, et que les prières [2] et salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed ainsi que sur sa famille et sur tous ses Compagnons.

Ce qui suit :

Le Jihad, dans le sentier d'Allah Le Très Haut, est une obligation majeure, c'est un fondement de la religion, tel que l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : ***« La partie principale de la religion est : la soumission à Allah, son pilier : la prière, et son éminence (point le plus haut) : c'est le Jihad dans le sentier d'Allah »***.[3]

Allah nous a ordonné le Jihad dans de nombreux versets, en insistant dessus, ainsi que notre Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam) a insisté sur cela en montrant son bien et ses mérites, jusqu'à ce que certains Savants aient comptabilisé le Jihad comme étant le 6ème pilier de l'Islam, dû à son importance et les nombreux versets et narrations prophétiques mentionnant le Jihad, et il n'y a point de doute sur cela parmi les Gens de Science. Tout comme ce sujet est constamment mentionné dans les livres de ahadiths, ainsi que dans les livres de fiqh, dans les paroles des Gens de Science.

Et ce Jihad est régit par des conditions et des règles tirées du Livre d'Allah et de la Sounna de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) car il revêt une haute importance.

---

[1] Ce cours a été donné par le Shaykh à la Grande Mosquée de Riyadh (Arabie Saoudite) le 04 Safar 1424 Hijri correspondant au 04 Avril 2003. Les titres des chapitres n'apparaissent pas tel quel dans le livre en arabe, le traducteur les a placé ainsi dans la version traduite par simple souci de clarté et de compréhension des parties du livre.

[2] Note du Traducteur (NDT) : Prières et Salut d'Allah soient sur notre Prophète Mohammed signifie qu'Allah Le Très Haut fait les éloges du Prophète Mohammed auprès des Anges, et tandis que « les prières des Anges » signifie qu'ils invoquent Allah. Dans le reste du texte j'écrirais in sha Allah : « salla Allah alayhi wa sallam » afin que le lecteur, in sha Allah, le prononce et en reçoive la récompense.

[3] Rapporté par At-Tirmidhi dans ses Sounanes (5/13 n°3616) Livre de la Foi, chapitre : Ce qui est rapporté dans le caractère sacré de la prière (salat), du hadith de Mou'adh ibn Jabal (radhi Allah 'anhou = qu'Allah soit satisfait de lui). Ce hadith a été rapporté par d'autres.

La position des gens de la masse vis-à-vis du Jihad

Cependant, de nos jours, les « on dit » sur cet important sujet ont augmenté, et des gens qui n'ont ni de clairvoyance ni de science, se sont appropriés ce sujet puis les extrémistes, les laxistes ont parlé sur le Jihad. C'est également le cas parmi les ignorants et les ennemis de l'Islam qui décrivent le Jihad comme étant brutal et que c'est une contrainte en religion et qu'Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Nulle contrainte en religion}*** [Al Baqara v.256]. Et ils prétendent que dans l'Islam il n'y a pas de combat, et qu'il n'y a pas de Jihad…en effet, une partie des gens tiennent ces propos.

L'autre partie : ceux qui sont dans l'extrémisme vis-à-vis du Jihad, en parlant sur ce sujet sans aucune connaissance, sans aucune clairvoyance, et sans aucune règle légiférée.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est essentiel de clarifier l'important statut du Jihad.

Le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Il y a au paradis cent degrés, d'un degré à l'autre il y a la distance du ciel à la terre. Allah les destine à ceux qui combattent pour sa cause…*** » (le hadith) [4].

Et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens des versets) : ***{(95) Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelques infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense ; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense ; (96) des grades de supériorité de Sa part ainsi qu'un pardon et une miséricorde. Allah est Pardonneur et Miséricordieux}*** [An-Nissa' v.95-96].

[4] Rapporté par l'Imam al Boukhari dans son sahih (4/2316 n°7423) livre de l'unicité, chapitre : {Son Trône était sur l'eau}, {Il est Seigneur du Trône immense}.

Le Jihad : une législation déjà présente dans les anciennes législations

Le Jihad est une ancienne obligation, le Prophète Moussa (Moïse) alayhi esalam, sortit avec les enfants d'Israël pour batailler, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ô mon peuple ! Entrez dans la terre sainte qu'Allah vous a prescrite. Et ne revenez point sur vos pas [en refusant de combattre] car vous retourneriez perdants}*** [Al Ma'ida v.21].

Il arriva d'eux ce qu'il arriva, et Allah les a châtiés par ce qu'Allah a rappelé dans ces versets de sourate Al Ma'ida, et à la fin, après la mort de Moussa (alayhi esalam), ils se sont mis à faire le Jihad, ils ont ouvert Jérusalem, en y pénétrant avec le Jihad dans le sentier d'Allah, exécutant donc ce qu'Allah leur a ordonné, après qu'ils eurent été réticents à cet Ordre.

C'est ainsi qu'après Moussa (alayhi esalam) que le Jihad a été légiféré pour les Enfants d'Israël, tel qu'Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{N'as-tu pas su l'histoire des notables, parmi les enfants d'Israël, lorsqu'après Moïse ils dirent à un prophète à eux : "Désigne-nous un roi, pour que nous combattions dans le sentier d'Allah". Il dit : "Et si vous ne combattez pas, quand le combat vous sera prescrit ? " Ils dirent : "Et qu'aurions-nous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, alors qu'on nous a expulsés de nos maisons et qu'on a capturé nos enfants ? "}*** [Al Baqara v.246] jusqu'à ce que leur Prophète leur dît : ***{"Voici qu'Allah vous a envoyé Talout pour roi"}*** [Al Baqara v.247]. Donc certains d'entre eux argumentèrent, telle est l'habitude des Enfants d'Israël, puis lorsqu'ils sortirent avec Talout pour lutter dans le sentier d'Allah contre les mécréants, ils furent testés par la rivière, laquelle Allah les éprouva avec, et aucun d'entre eux ne réussissait ce test excepté un petit nombre : ***{Ils en burent, sauf un petit nombre d'entre eux}*** [Al Baqara v.249].

Puis lorsque Talout et ceux de son armée traversèrent la rivière, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens des versets) : ***{Puis, lorsqu'ils l'eurent traversée, lui et ceux des croyants qui l'accompagnaient, ils dirent : "Nous voilà sans force aujourd'hui contre Goliath et ses troupes ! " Ceux qui étaient convaincus qu'ils auront à rencontrer Allah dirent : "Combien de fois une troupe peu nombreuse a, par la grâce d'Allah, vaincu une***

troupe très nombreuse ! Et Allah est avec les endurants". (250) Et quand ils affrontèrent Goliath et ses troupes, ils dirent : "Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance, affermis nos pas et donne-nous la victoire sur ce peuple infidèle". (251) Ils les mirent en déroute, par la grâce d'Allah. Et David tua Goliath ; et Allah lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna ce qu'Il voulut} [Al Baqara v.249-251].

Ceci est une preuve que le Jihad existait déjà dans les communautés qui nous ont précédées.

C'est ainsi pour Souleymane (Salomon) alayhi esalam, son affaire [5] avec Bilquiss, la reine de Saba', lorsqu'il a dit : ***{Retournes vers eux. Nous viendrons avec des armées contre lesquelles ils n'auront aucune résistance. Et nous les en expulserons tout humiliés et méprisés}*** [An Naml v.37]. C'est Souleymane, fils de Dawoud (David) qui menaça cette reine de la combattre avec une armée sans précédent pour les gens du Yémen, elle n'avait pas d'autre choix que de se rendre et venir musulmane en disant : ***{Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même : Je me soumets avec Salomon à Allah, Seigneur de l'univers"}*** [An Naml v.44].

Tout cela prouve que le Jihad était déjà présent dans les anciennes législations, car Allah Le Très Haut a créé la création pour Son adoration comme Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance ; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent}*** [Adh-Dhariyat v.56-57].

[5] NDT : son affaire : à les inviter à accepter l'Islam.

La Sagesse dans la Législation du Jihad

Donc Allah a créé la création pour Son adoration, et Il est Le Garant de leur subsistance, puis lorsqu'il arriva que certains serviteurs sortent de l'obéissance à Allah, et se sont enorgueillis face à l'adoration d'Allah pour laquelle ils ont été créés, Allah Le Très Haut s'est vengé d'eux, ainsi, lorsque dans les nations précédentes, une communauté désobéissait et se rebellait contre les ordres d'Allah, et qu'elle ne suivait pas son Prophète, Allah les prenait par un châtiment qui les exterminait jusqu'au dernier, comme cela s'est produit pour le peuple de Nouh (Noé), de 'Aad, de Thamoud et ceux qui leur succédèrent, qui ont été exterminés jusqu'à leur dernier lorsqu'ils se sont rebellés contre leur Prophète, se sont enorgueillis face à l'adoration d'Allah et ont persisté à adorer autre qu'Allah, demeurant ainsi dans l'associationnisme (polythéisme). Allah les extermine alors tous jusqu'au dernier, seuls les gens de la foi sont sauvés, seuls les Envoyés et ceux qui les ont suivis sont sauvés.

Puis, Allah, Exalté soit-Il, a légiféré le Jihad au lieu de l'extermination générale comme châtiment aux mécréants, ceux qui ont refusé d'adorer Allah Le Très Haut et se sont enorgueillis face à ce pour quoi ils ont été créés. Allah a légiféré le Jihad qui fait ainsi partie de la Tradition des Prophètes après les premiers siècles jusqu'à l'arrivée de notre Prophète (salla Allah alayhi wa sallam), qui continua sur cette législation qui est le Jihad dans le sentier d'Allah **dans le but d'élever La Parole d'Allah et d'éradiquer l'associationnisme et la mécréance** (traduction du sens du verset) : ***{Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'associationnisme, et que la religion soit entièrement à Allah}*** [Al Anfal v.39]. Ceci est la sagesse dans la législation du Jihad, afin qu'Allah soit adoré Seul tel que le Prophète Mohammed (alayhi esalat wa sallam) a dit : « ***J'ai été envoyé avec l'épée jusqu'à ce qu'Allah soit adoré sans associés…*** » [6] (le hadith).

Et il a dit (alayhi esalat wa sallam) : « ***J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent que nulle divinité n'est en droit d'être adoré en toute vérité excepté***

---

[6] Rapporté par l'Imam Ahmed dans son Mousnad (9/123 n°5114) du hadith d'ibn 'Omar (radhi Allah 'anhou).

Allah (la ilaha illa Allah), quiconque dira : « la ilaha illa Allah » aura préservé son âme et son argent uniquement par le droit qu'elle procure [7] et son jugement revient à Allah ». [8]

[7] NDT : uniquement par le droit que l'attestation de foi « la ilaha illa Allah » procure à celui qui la prononce.

[8] Rapporté par l'Imam al Boukhari dans son sahih (2/908 n°2946) dans le livre du Jihad et des expéditions, dans le chapitre de l'invitation du Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) à l'Islam et qu'ils ne se prennent pas comme Seigneurs en dehors d'Allah, d'après le hadith de Abi Houraira (radhi Allah 'anhou).

Les Cinq Catégories de Jihad

Le Jihad : a pour racine « جاهد » Jaahid (faire des efforts) « جهادا » Jihaadane (le fait de faire des efforts) [9], et ce qui est voulu par cela : faire des efforts dans l'obéissance à Allah Exalté soit-Il, dans l'adoration qu'on Lui voue, et parmi ceci, il y a le fait de combattre les mécréants, donc le Jihad est de différents types, et le musulman est constamment en Jihad selon ces types, il y a cinq types de Jihad :

- **Le premier : « Jihad an nafss » Le Jihad de l'âme (for intérieur) :**

C'est-à-dire qu'il lutte contre son âme (son for intérieur) dans l'obéissance à Allah, en lui ordonnant le convenable et en lui interdisant le blâmable. Et le musulman ne réussira pas à lutter contre quelqu'un d'autre, excepté s'il a lutté contre son âme (for intérieur) avant tout.

- **Le second : « Jihad ash-shaytane » Le Jihad contre le diable :**

S'il a réussi à lutter contre son for intérieur, il commence à lutter contre le diable en lui désobéissant sur ce que le diable lui ordonne de faire et qu'il fasse ce que le diable lui interdit de faire.

- **Le troisième : « Jihad al 'oussat minel mouslimine » Le Jihad contre les (pécheurs) désobéissants (à Allah) parmi les musulmans :**

Et ceci, par le fait d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable, en fonction de la possibilité, le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Quiconque d'entre vous voit une chose détestable, qu'il le change avec sa main, s'il ne peut pas, alors avec sa langue, et s'il ne peut pas, alors avec son cœur, et ceci est le plus faible niveau de la foi.*** ». [10] Et dans une autre narration : « ***Et il n'y a pas au-delà de cela ne serait-ce la quantité d'un grain de moutarde de foi*** ». [11]

---

[9] Voir : « Taaj al 'Arouss mine Jawahir al Qamouss (7/537) pour l'objet (Johd).

[10] Rapporté par l'Imam Mouslim dans son sahih (1/69 n°49) dans le livre de la foi, chapitre : « Qu'interdire le blâmable fait partie de la foi, et que la foi augmente et diminue, et que le fait d'ordonner le convenable et d'interdire le blâmable sont obligatoires. Du hadith d'Abi Sa'id al Khoudhri (qu'Allah l'agrée) et la narration qui est mentionnée est dans un autre hadith n°50 dont la narration commence par : « Il n'y a pas un Prophète envoyé par Allah dans ma communauté avant moi…» le hadith dont la narration est d'AbdAllah ibn Mass'oud (qu'Allah l'agrée).

[11] Ibid.

- **Le quatrième : « Jihad al mounafiquine » Le Jihad contre les hypocrites :**

Et ceci en réfutant leurs équivoques et en répondant à leur diffamation, et les combattre est obligatoire, tout comme le fait de mettre en garde contre eux, comme Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{L'ennemi c'est eux. Prends-y garde.}*** [Al Mounafiquoune v.4]. **Le Jihad contre ces hypocrites se fait avec la langue**, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ô Prophète ! Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard}*** [At-Tahrim v.9].

- **Le cinquième : « Jihad al koffar » Le Jihad contre les mécréants :**

Et ceci se fait en portant les armes, entrer dans les batailles, afin que la religion d'Allah soit propagée en menant à la défaite l'associationnisme et ses gens. Allah Le Très Haut a rendu obligatoire le Jihad dans Son sentier, **mais Il l'a légiféré par étape**.

[1ère étape] [12] Le jour où le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) était à la Mecque - les musulmans avec lui - ils étaient interdits de faire le Jihad mais ils étaient ordonnés de retenir leurs mains. Le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) est resté ainsi à la Mecque pendant 13 ans, après qu'Allah l'ait envoyé en tant que Prophète et Messager, il est resté pendant ces 13 années à **inviter à Allah Le Très Haut**, malgré qu'il subît les maux et difficultés que son peuple lui affligé.

Le mal dans cela, c'est que les musulmans étaient en position de faiblesse, s'ils avaient été ordonnés de combattre, alors qu'ils sont dans cet état (de faiblesse), les ennemis les auraient vaincus, et cela aurait été un fléau pour eux et leur prédication aurait été anéantie. **[2ème étape]** Puis lorsque le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) fit la Hijra (l'émigration) vers Médine, et trouva les Ansars et ceux le supportant, Allah Le Très Haut leur donna la permission de faire le Jihad – la permission et non un ordre – disant (traduction du sens du verset) : ***{Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés ; et Allah est certes Capable de les secourir}*** [Al Hajj v.39]. Il leur a alors permis le Jihad, leur permettant de le faire après que celui-ci leur était interdit.

---

[12] NDT : L'écriture « [1ère,2ème, 3ème,4ème étape] » a été rajouté par le traducteur pour plus de clarté.

[3ème étape] Puis après cela, ils ont été ordonnés de **combattre ceux qui les combattent et de s'abstenir de combattre ceux qui ne les combattaient pas**. Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs !}*** [Al Baqara v.190]. Ils ont donc été ordonnés de combattre seulement ceux qui les combattaient.

[4ème étape] Puis, ils ont été ordonnés de **combattre sans restriction, ceux qui les ont combattus ainsi que ceux qui ne les ont pas combattus parmi les mécréants, afin d'élever La Parole d'Allah**, et ceci quand ils ont eu la force et une nation, et que leur puissance fût plus grande, ils ont été ordonnés à faire le Jihad, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Après que les mois sacrés expirent, combattez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux}*** [At-Tawba v.5].

Et Allah Le Très Haut a dit : ***{Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtiera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant}*** [At-Tawba v.14].

L'Ordre de Combattre les mécréants dans la Législation de l'Islam

Ils (les musulmans) ont donc été ordonnés de combattre les mécréants jusqu'à ce qu'ils deviennent musulmans car cela est ce pourquoi ils ont été créés : l'adoration à Allah qui les a créés et leur a donné la subsistance, c'est donc Lui qui mérite l'adoration et il n'est pas permis de vouer l'adoration à autre qu'Allah, et c'est cela **le but du Jihad – élever La Parole d'Allah – et L'unifier dans l'adoration**, c'est pour cela que s'ils s'étaient repentis et s'ils avaient cru, ils n'auraient pas été combattus.

Et si les mécréants n'avaient pas été combattus, ils auraient continué leurs méfaits sur les musulmans, car ils n'agréent pas qu'il reste sur la surface de la Terre un musulman, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion}*** [Al Baqara v.217].

Et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ni les Juifs, ni les Chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion}*** [Al Baqara v.120].

Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru : alors vous seriez tous égaux !}*** [An-Nissa v.89].

Et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{et ils aimeraient que vous deveniez mécréants}*** [Al Mumtahana v.2].

Si les mécréants n'avaient pas été combattus, ils auraient infligé aux musulmans des tueries, des ravages, des peines et des afflictions comme cela est apparent et visible de nos jours lorsque le Jihad fut retardé, les mécréants se sont donc adonnés à cela.

Et lorsque le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) fut questionné sur l'homme qui combat avec ardeur et celui qui combat avec courage et celui qui combat pour le butin, lequel d'entre eux est dans le sentier d'Allah ? Il répondit (salla Allah alayhi wa sallam) : « ***Celui qui combat afin que La Parole d'Allah soit La Plus Haute, celui-ci est* dans le sentier d'Allah** » [13].

[13] Rapporté par Al Boukhari dans son sahih (4/2329 n°7458) livre de l'unicité, chapitre (traduction du sens du verset) : {En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers}. Et il a été rapporté avec d'autres agencements de mots dans les n°123, 281, 3126 dans le sahih, du hadith de Abi Moussa (Allah l'agrée).

Quant à celui qui combat pour autre que ce qui est mentionné dans le hadith : il n'est pas dans le sentier d'Allah. Tandis que celui qui combat dans le sentier d'Allah, s'il se fait tuer, il est un martyr et s'il ne se fait pas tuer, il est récompensé (par Allah), Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients}*** [Al Baqara v.154].

Et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{(169) Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus (170) et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés}*** [Al 'Imrane v.169-170].

Donc, s'ils ne sont pas tués, ils reviennent avec une récompense (d'Allah), du butin, de la fierté et de l'honneur dans ce bas-monde et dans l'Au-delà.

Les Types de Jihad dans le Sentier d'Allah

Le Jihad dans le sentier d'Allah – comme l'ont détaillé les Savants – est de deux types :

¤ **<u>La première catégorie</u> :** c'est un « Fard 'Ayn » : un devoir obligatoire qui incombe à chaque musulman ayant la capacité de faire le Jihad, se doit de le faire, et ceci dans trois cas :

- **Le premier cas :** Le combat de la défense, si les ennemis parmi les mécréants assiègent le pays, ces ennemis doivent être combattus, et chaque musulman, dans la capacité de faire le Jihad, se doit de défendre le caractère sacré des musulmans qui sont dans ce pays.
- **Le deuxième cas :** Si le dirigeant l'envoie au Jihad, il lui est obligatoire de répondre, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ô vous qui croyez ! Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous a dit : "élancez-vous dans le sentier d'Allah" ; vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà ? - Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà !}*** [At-Tawba v.38].

  Et l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Plus de Hijra (émigration) après al Fath (la conquête de la Mecque), mais ce sera du Jihad et intention, et si vous y êtes envoyés, alors élancez-vous »***. [14]

---

[14] NDT : Comme l'ont souligné les savants, ces propos n'ont pas une portée générale concernant la Hijra : en effet, **ce hadith ne signifie pas que la Hijra (l'émigration) ne sera plus jamais obligatoire**, ou qu'elle n'existera plus et ne sera plus du tout légiférée après le « fath » (libération) de la Mecque, car la Mecque est devenue musulmane, donc il n'y a plus de raison de quitter la Mecque en faisant la Hijra, sachant que la Hijra consiste à quitter un pays mécréant afin d'émigrer vers un pays musulman. De plus, l'Envoyé (salla Allah alayhi wa sallam) = (suite note 14) : De plus, l'Envoyé (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : **« l'émigration <u>ne s'arrêtera pas</u> tant que la tawba**(repentir) **ne s'interrompra pas ; et la tawba continuera tant que le soleil ne se lèvera pas à l'ouest. »** (Rapporté par Abou Dâoûd, Ahmad dans son Mousnad – Authentifié par Al Albani dans Sahih-oul Djâmi' – Hadith N°7469).Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***{Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : "Où en étiez-vous ? " (à propos de votre religion) - "Nous étions impuissantssur terre", dirent-ils. Alors les Anges diront : "La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettred'émigrer ? " Voilà bien ceux dont le refuge et l'Enfer. Et quelle mauvaise destination}*** [Sourate An-Nissa v. 97] L'imam As-San'ani a dit dans *Subul-us-Salam* après la mention du hadith : *« Je suis innocent de tout musulman qui établit sa résidence parmi les mécréants »* : « Le hadith est la preuve de l'obligation de faire la Hijra de tous les pays des mécréants **et non juste de la Mecque (avant l'ouverture de la Mecque)**. C'est l'avis de la majorité des savants. » Subul-us-Salam (4/79). La règle concernant la Hijra à notre époque est - qu'elle est obligatoire, car c'est en faisant la Hijra que l'on concrétise pleinement, in sha Allah, le Désaveu des mécréants et l'Alliance avec les musulmans.

- **Le troisième cas :** Si le combat a lieu et qu'il y a de la force (puissance), il ne lui est pas permis de fuir l'expédition (en marche), mais il lui est obligatoire de combattre. Allah Le Très Haut a dit : ***{Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !}*** [An Anfal v.15-16].

Fuir l'ennemi en marche est un grand péché, cela fait partie des péchés majeurs. Donc dans ces trois cas (précités), le Jihad est un devoir obligatoire que chaque musulman dans la capacité de faire le Jihad, se doit d'exécuter.

¤ **Le deuxième catégorie :** c'est un « Fard Kifaaya » : l'obligation de suffisance communautaire (s'il est exécuté par un groupe, l'obligation n'incombe plus au reste des musulmans)[15] et qui est appelé « Jihad-atalab » le Jihad de la demande qui est de batailler les mécréants dans leurs pays, et ceci est un « Fard Kifaaya » s'il est exécuté par un nombre suffisant, le reste des musulmans n'est plus dans le péché, cependant cela demeure une Sounna parmi les meilleurs moyens de se rapprocher d'Allah pour quiconque y participe. Et Allah Le Très Haut a rendu obligatoire aux musulmans, s'ils ont de la force (de la puissance) de batailler les mécréants afin d'élever La Parole d'Allah et de réduire à néant l'associationnisme et l'idolâtrie, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'associationnisme, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent »*** [Al Anfal v.39].

Il incombe donc aux musulmans d'éradiquer la mécréance et l'associationnisme sur terre et que les gens reviennent à l'adoration de leur Seigneur, pour laquelle ils ont été créés.

[15] NDT : La signification du « Fard Kifaaya » est que s'il n'y a pas assez de personnes qui y répondent, alors tous les musulmans sont dans le péché. Si une quantité suffisante des gens y répond, le reste de la communauté musulmane est exempté et n'est plus dans le péché.

Ce qui est essentiel de faire avant de combattre les mécréants et la guidée du Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) dans cela

Cependant, avant le combat : il est essentiel d'inviter les mécréants à l'Islam, mais s'ils refusent, et qu'ils n'acceptent pas l'invitation à l'Islam, il devient alors obligatoire de les batailler et les combattre, c'est pour cela que le Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam), lorsqu'il émigra à Médine et qu'Allah lui ordonna alors le combat – le combat de batailler les mécréants dans leurs pays – il s'est mis à envoyer aux dirigeants et aux rois, leur écrivant, les invitant à l'Islam, comme il a écrit [16] à Kissra (empereur perse), à Qayssar (César) et à d'autres parmi les rois mécréants [17], les invitant ainsi à l'Islam, car son Message (salla Allah alayhi wa sallam)est universel, destiné à toute l'humanité. Il est donc obligatoire que tous les humains, tous les djinns et tous les gens suivent ce Messager (le Prophète Mohammed salla Allahalayhi wa sallam).

Il les invite tout d'abord à Allah, s'ils répondent (positivement), sinon, il les combat car ils n'ont plus d'excuses (d'ignorer cette invitation) et les preuves leurs furent présentées. C'est ainsi que, lorsque l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) désigna un Commandant (« Émir ») pour l'armée ou pour une expédition, il le conseille spécialement de craindre Allah, puis il le conseille ainsi qu'aux musulmans avec lui, leur disant : « ***Si tu as cerné ton ennemi parmi les associateurs (polythéistes), invites les à Allah Le Très Haut, s'ils répondent (positivement) sinon, demandes-leur de verser la jiziya [18], s'ils refusent, demandes-donc l'aide d'Allah et combats-les.*** ».[19]

Et lorsque le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a donné l'étendard à Ali ben Abi

---

[16] NDT : Ce n'est pas le Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam) qui écrivait lui-même les lettres destinées aux rois et empereurs mécréants, car le Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam) ne savait ni lire et ni écrire, mais il dictait son message à ses compagnons qui lui écrivait les lettres.

[17] Voir par exemple dans Sahih Al Boukhari (2/904 – 905, n°2938-2940) dans le Livre du Jihad, ce que le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a écrit à Kissra et Qayssar et l'invitation avant le combat.

[18] NDT : la « jiziya » est la capitation, un impôt que tout mécréant se doit de payer s'il refuse d'accepter l'Islam. De ce fait, ils demeurent dans leur mécréance, s'humiliant ainsi et reçoivent la protection des musulmans, telle La Parole d'Allah Le Très Haut (traduction du sens du verset) : « Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation (l'impôt) par leurs propres mains, après s'être humiliés » [At-Tawba v.29].

[19] Rapporté par l'Imam Mouslim dans son Sahih (3/1357, n° 1731) et ce qui le suit comme hadith dans le Livre du Jihad et des expéditions, chapitre : Le Jihad et les Expéditions, d'après le hadith de Bouraïda (qu'Allah l'agrée).

Taalib (qu'Allah soit satisfait de lui), il lui dit (salla Allah alayhi wa sallam) : « ***Avances doucement jusqu'à arriver à leur territoire puis appelles-les à l'Islam et informes-les de ce qui leur est obligatoire concernant le droit d'Allah. Car je jure par Allah, qu'Allah guide à travers toi un seul homme, est meilleur pour toi que de posséder des chamelles rousses*** [20] ». [21]

Nous ne combattons donc pas les mécréants par convoitise de leur pays et de leurs biens, mais nous les combattons pour leur propre intérêt à eux, afin de les sauver du Feu, et de les sortir des ténèbres vers la Lumière, nous les combattons pour leur intérêt et pour les délivrer de la mécréance et de l'associationnisme (polythéisme), tout en supportant dans cela les difficultés, les blessures et le combat, tout cela pour l'intérêt de l'humanité et non pour une quelconque convoitise de ce bas monde comme le pensent certains ignorants ou certains tendancieux. C'est pour cette raison que nous commençons avec la prédication (l'invitation à l'Islam), s'ils répondent (positivement), le combat n'est donc pas nécessaire, mais s'ils se rebellent et font preuve d'effronterie, alors ils sont combattus.

[20] NDT : Les chamelles rousses étaient à leur époque parmi les plus grandes des richesses.
[21] Rapporté par l'Imam Al Boukhari dans son Sahih (2/925 n°3009), Livre du Jihad et des Expéditions, chapitre : La bonté de celui étant la cause pour qui s'est converti à l'Islam, d'après le hadith de Sahl ben Sa'd (qu'Allah soit satisfait de lui).



Clarification quant à celui qui ordonne le combat et l'organise

Et celui qui ordonne le combat et l'organise : c'est le gouverneur (dirigeant) des musulmans, ou celui qui en sera chargé (désigné par le gouverneur des musulmans), car cela fait partie de ses pouvoirs d'œuvrer lui-même pour cela. **Il n'est pas permis aux musulmans de faire le Jihad sans la permission du gouverneur** excepté dans un seul cas : si un ennemi envahi le pays et dont ses nuisances et sa puissance sont craints, alors ils le repoussent, et cette défense, ne nécessite pas de permission du dirigeant, car ceci est une protection contre le danger. Le Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Certes Allah agrée pour vous trois choses : que vous l'adoriez et que vous ne Lui associez rien,que vous vous cramponniez au câble d'Allah et que vous ne vous divisiez pas, et que vous conseillez*** [22] ***ceux qu'Allah vous a mis comme gouverneurs.*** **».** [23] Il est donc essentiel que les musulmans aient un gouverneur et dirigeant qui organise le Jihad et les batailles dans le sentier d'Allah.

Les musulmans doivent être sous l'autorité d'un dirigeant, sous un gouverneur, en étant une seule communauté, la division et les divergences ne sont donc pas permises, surtout en ce qui concerne le Jihad, **car s'ils s'unissent avec leur gouverneur**, sous son commandement, devenant ainsi plus forts et plus impressionnants face à leurs ennemis.

---

[22] NDT : « conseillez » : traduction littérale, mais cela également signifie la sincérité. Dans ce cas, le sens voulu c'est le conseil sincère aux gouverneurs musulman, selon les règles, en le prenant seul et en le conseillant discrètement, avec sagesse et douceur, et non en le dénigrant lors des prêches des vendredis ou autre, comme c'est le cas des gens de l'innovation (les moubtadi3a).

[23] Rapporté par l'Imam Malik dans Al Mouwatta (2/990), Livre des paroles, chapitre : Ce qui est rapporté concernant la perte d'argent, et cela fût également rapporté par Mouslim dans son Sahih (3/134, n°1715) du hadith de Abi Houraira (qu'Allah soit satisfait de lui).

Mais s'ils se divisent et divergent, chacun se considérant comme étant celui détenant une autorité, ne reconnaissant pas[24] leur gouverneur, alors la catastrophe s'abat sur les musulmans, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens des versets) : « ***(45) Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir. (46) Et obéissez à Allah et à Son messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants. (47) Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité et avec ostentation publique, obstruant le chemin d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils font*** » [Al Anfal v.45-47].

Allah Le Très Haut nous a ordonné l'union sous un seul dirigeant, jusqu'à ce que notre puissance se renforce et que notre union soit soutenue, mais si chacun d'entre nous se fait ses propres fatwas sans revenir vers le gouverneur ni commandement, ceci est la division – nous recherchons refuge auprès d'Allah - et par cela, l'ennemi se réjouit. Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Et cramponnez-vous tous ensemble au "Habl" (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés ; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi, Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés*** » [Al-'Imrane v.103].

Et l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Certes Allah agrée pour vous trois choses : que vous l'adoriez et que vous ne Lui associez rien, que vous vous cramponniez au câble d'Allah et que vous ne vous divisiez pas…*** » (le hadith). [25]

Il est donc essentiel que les musulmans aient un commandement et un dirigeant, tout comme il est essentiel qu'ils prennent garde de la dissension, de la division, des divergences. Donc **seul le gouverneur organise le Jihad et les expéditions, les affaires du Jihad font parties de l'autorité du gouverneur, car ce n'est pas une chose à prendre**

[24] NDT : Ne reconnaissant pas : n'obéissant pas, n'acceptant pas son autorité.
[25] Voir note 23.

à la légère, mais c'est une chose importante qui nécessite l'union, la force, l'organisation, la préparation, tout cela implique et nécessite la permission du gouverneur et son commandement. Ceci est le Jihad dans le sentier d'Allah, son but étant d'élever La Parole d'Allah Le Très Haut, la propagation de cette religion et de sortir les gens des ténèbres vers la Lumière. [26]

[26] NDT : tel que l'a mentionné Shaykh Saalih Al Fawzaan, **le Jihad n'est pas un but en soi**, **mais c'est un moyen** afin d'élever La Parole d'Allah Le Très Haut, de propager l'Islam et de faire ainsi sortir les gens des ténèbres vers la Lumière. Cette note pour rappeler que les attentats terroristes ne font pas partie du Jihad, ni de l'Islam car ces actes n'ont aucune des conditions requises pour que cela soit un Jihad. Ces actes se font sans qu'aucun gouverneur de pays musulmans ne les organise ni ne les autorise. Le but des attentats terroristes est de tuer aveuglément sans se préoccuper des personnes humaines tuées et des dégâts causés, de plus, les auteurs de ces actes terroristes ne se préoccupent pas du tout de transmettre avec connaissance et sagesse le message de l'Islam, ni de patienter en invitant les gens à l'Islam, puisque leur but étant de tuer pour tuer, et par ces actes, ils n'élèvent en rien la Parole d'Allah Le Très Haut puisque cela se répercute négativement sur l'image de l'Islam et des musulmans, et la prédication devient plus difficile à faire. Même si certains auteurs d'actes terroristes prétendent s'affilier à l'Islam, l'Islam est totalement innocent de leurs actes et de l'égarement de ces personnes irresponsables et ignorantes de l'Islam. Voir également la parole de Shaykh Saalih Al Fawzan à la page 24 de ce livre.

La responsabilité des musulmans à transmettre la religion d'Allah

C'est ainsi qu'avant la mort de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam), ayant écrit aux rois et leur transmettant sa prédication, il légiféra le Jihad, prépara les armées et batailla les mécréants dans leur pays, puis, lorsqu'il décéda (salla Allah alayhi wa sallam), ses Sahaabas (Compagnons) poursuivirent le Jihad dans le sentier d'Allah, ce Jihad qu'avait commencé l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam). Ils bataillèrent ainsi les Perses et les Romains, propageant cette religion avec la prédication, la Science [27] et le Jihad dans le sentier d'Allah, jusqu'à ce que cette religion atteigne l'Est et l'Ouest, concrétisant donc La Parole d'Allah Le Très Haut (traduction du sens du verset) : « ***C'est Lui qui a envoyé Son messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs*** » [At-Tawbah v.33].

Voilà ce qu'est donc la religion de l'Islam, la religion de l'équité, du bien et de la guidée, et c'est un bienfait énorme qu'il n'est pas permis de prendre à la légère, ni de délaisser les gens, mais nous nous devons de propager et de généraliser ce bien sur l'humanité, c'est notre responsabilité devant Allah Le Très Haut, le Jour de la Résurrection. Donc cette religion n'est pas uniquement pour nous, mais c'est pour toute l'humanité, et cette religion ne se propagera pas dans l'humanité sans ces deux points : la prédication à Allah et le Jihad dans le sentier d'Allah Le Très Haut, tel qu'Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir (en tant qu'exemple) pour les hommes, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah*** » [Al-'Imrane v.110].

Et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront*** » [Al-'Imrane v.110].

Ceci est le rôle des musulmans : qu'il propage cette religion avec la prédication en

[27] NDT : lorsque le terme « Science » est utilisé seul, cela réfère à la Science Légiférée (voir les explications des Six Fondements « Oussoul as-Sitta » de Shaykh Saalih Al Fawzaan hafidhahoullah).

orientant les gens (vers la guidée) et avec le Jihad dans le sentier d'Allah Le Très Haut. C'est avec cela que cette religion est victorieuse, et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salat, acquittent la Zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah*** » [Al Hajj v.41].

Donc si nous recevons la puissance sur terre, nous ne nous contentons pas de prendre des biens, les partager etc., mais nous nous devons d'établir la prière (salat) et nous ordonnons à ce qu'elle soit établie, nous ordonnons le convenable et interdisons le blâmable dans tous les pays d'Allah Le Très Haut qui sont sous notre autorité, et Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre commeIl l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religionqu'il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorentet ne M'associent rien*** » [An-Nour v. 55]. Ceci est l'essentiel et la base : « ***Ils M'adorent et ne M'associent rien*** ».

Puis par la suite, le Jihad dans le sentier d'Allah, afin qu'Allah soit adoré Seul et que rien ne Lui soit associé. Ceci est la prédication des Messagers, tel qu'Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Nous avons envoyé dans chaque communauté unMessager, [pour leur dire] : "Adorez Allah et écartez-vous du Taghût"*** » [An-Nahl v.36].

Et Allah Le Très Haut a dit : « ***Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : "Point de divinité (digne d'adoration) en dehors de Moi. Adorez-Moi donc"*** » [Al Anbiya v.25]. Ceci est le but du Jihad dans le sentier d'Allah, et ce qui suit mentionnera certaines règles et certaines étiquettes en termes de comportement à adopter.

Quand le Jihad est fait comme Allah l'a ordonné et l'a voulu ?

Le Jihad a une place importante dans les ouvrages des Gens de Science, qu'il faut se référer et ses règles se lisent dans le Livre d'Allah et dans la Sounna de Son Envoyé et les Gens de Science sont questionnés sur cela, car le Jihad est une chose importante et énorme **nécessitant** le retour aux Gens de Science et de la Clairvoyance pour les questionnements sur le Jihad et ses règles. **Si le Jihad a été organisé en accord avec ce qu'Allah Le Très Haut a légiféré, il devient alors un Jihad bénéfique à la Oumma (communauté musulmane). Mais s'il est organisé selon l'anarchie, sans clairvoyance et sans Science, cela sera un revers (négatif) pour la Oumma et sur les musulmans**. En effet, combien de musulmans sont tués à cause d'un extrémiste ignorant mettant en colère les mécréants, alors qu'ils sont plus forts que lui, cela résulte que les musulmans se font tuer, à la destruction et au désordre perpétrés par ces mécréants, et il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah, et ils nomment cet extrémisme par le nom de Jihad, **alors que ceci n'est pas du Jihad, car il ne remplit pas ses conditions et que ses piliers ne sont pas concrétisés, ce n'est donc pas du Jihad, mais c'est plutôt une agression qu'Allah Le Très Haut n'a pas ordonné**.

Nous demandons à Allah Le Très Haut de rendre victorieuse Sa religion, qu'Il élève Sa Parole et qu'Il établisse la Science du Jihad, car le Jihad demeurera jusqu'à ce que l'Heure arrive (Fin des Temps), jusqu'à ce que le dernier de cette communauté tue le Dajjal (l'Antéchrist), donc le Jihad demeure jusqu'à ce que l'Heure arrive et que les louanges soient à Allah. Tant que cette religion demeure, le Jihad demeurera.

Allah Le Très Haut dispose, pour ce Jihad et pour cette religion, qui l'établira. Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : ***« Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient »*** [Al Ma'ida v.54].

Donc le Jihad demeurera jusqu'à ce que l'Heure arrive **mais il est nécessaire qu'il soit en conformité avec les normes légiférées et les limites applicables afin qu'il soit**

un Jihad correct, et qu'il soit dénué d'anarchie, dénué d'agression, dénué d'ignorance, mais qu'il soit un Jihad légiféré. Si le Jihad est sous la forme légiférée il aboutira à de bonnes conséquences comme ce fût le cas des premiers de cette Oumma, lorsqu'ils firent le Jihad dans le sentier d'Allah, sous la bannière du Jihad, et sous l'ordre du gouverneur, ils ont propagé cette religion d'Est en Ouest.

Nous demandons à Allah Le Très Haut d'élever Sa Parole, de donner la victoire à Sa religion et de rabaisser Ses ennemis.

Et que les Éloges d'Allah et Ses Salutations soient sur notre Prophète Mohammed, ainsi que sur sa famille (qui l'ont suivi) et sur tous ses Compagnons.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Questions

Question 1 : Lequel est le meilleur : le Jihad de la Science ou le Jihad de l'épée ?

Réponse : La Science tout d'abord, il est essentiel que l'individu s'éduque dans ce qui lui permettra de se corriger dans sa religion, Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) : « ***Saches donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité digne d'adoration en toute vérité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes*** » [Mohammed v.19]. Allah Le Très Haut a commencé par la Science avant la parole et l'action, donc la Science en premier, puis œuvrer (sur cette Science) et parmi ces œuvres il y a le Jihad. Jusqu'à ce que son Jihad soit basé sur la Science et la Clairvoyance et non basé sur l'ignorance et l'erreur.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 2 : Est-ce que l'écoute et l'obéissance au gouverneur est un fondement parmi les fondements de la 'aquida (croyance) Salafiyya[28]?

Réponse : Oui, car il ne peut y avoir le groupe des musulmans (la « Jama'a »[29]) excepté sous un commandement, et pas de commandement sans écoute et obéissance, c'est pour cela qu'Allah Le Très Haut a dit (traduction du sens du verset) :

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement » [An-Nissa v.59].

Et l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « ***Je vous recommande la Crainte d'Allah, l'écoute et l'obéissance, même si celui qui vous dirige est un esclave, car celui qui vivra parmi vous verra beaucoup de divergences*** » [30]. Il a donc ordonné l'écoute et l'obéissance et ceci après la Crainte pieuse (Taqwa) d'Allah Le Très Haut.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

---

[28] NDT : la « Salafiyya » c'est l'Islam, la Voie Prophétique.
Salafs : Prédécesseurs ; Salafs Saalih : Pieux prédécesseurs, correspondant aux générations des croyants des trois premiers siècles à partir du temps du Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam), mais cela inclu également ceux qui ont suivi la voie des premiers croyants dans la croyance, les actes d'adorations et le comportement. Minhaj Salafi (As-Salafiyya) : c'est le suivi du Quor'an et de la Sounna du Messager d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) **en se conformant à la voie sur laquelle il était : lui, ses compagnons (« sahabas »), ceux qui les ont suivis à la perfection (2ème génération), ainsi que ceux qui suivirent les premiers à la perfection (3ème génération).** Et cela, sans rien changer, ni modifier et sans rien y ajouter ou diminuer. Allah Le Très Haut dit (traduction du sens du verset 115 de sourate An-Nissa') : « Et quiconque fait scission d'avec le Messager après que le droit chemin lui soit apparu et suit un sentier **autre que celui des croyants**, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination. » Dans sourate At-Tawba (traduction du sens du verset 100) : « Les tout premiers [croyants] parmi les Émigrés (al Mouhajirine) et les Auxiliaires (Al Ansar) **et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement (Ihsan)**, Allah les agrée et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! » Et l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) a dit : « Les meilleurs des gens sont ceux de mon siècle puis ceux qui les suivent et ceux encore qui suivent ces derniers. Puis il viendra un temps ou des gens attesteront (en tant que témoins) avant qu'on leur demande de le faire. » [Rapporté par Boukhari et Mouslim] Ces preuves indiquent l'obligation de suivre le Quor'an et la Sounna avec la compréhension des pieux prédécesseurs, non pas avec une compréhension conforme à nos passions ou à ce que l'on désire.

[29] La « Jama'a » (le groupe) : ce qui est en accord avec la vérité même si tu es seul, tel que AbdAllah ibn Mass'oud (qu'Allah soit satisfait de lui) l'a expliqué.

[30] Rapporté par Ad-Daarimi dans ses Sounanes (1/45) dans la préface, chapitre Suivi de la Sounna ; et rapporté par At-Tirmidhi dans ses Sounanes (5/43, n°2672), Livre de la Science, chapitre : Ce qui est rapporté concernant le fait de se conformer à la Sounna et de s'écarter de l'innovation religieuse ; rapporté également par Ibn Majah dans ses Sounanes (1/15, n°42) dans la préface, chapitre : Suivi de la Sounna des Califes bien guidés.
Tous du hadith de Al 'Irbad ibn Saariya (qu'Allah soit satisfait de lui), rapporté aussi par d'autres.

Question 3 : Est-ce que le fait de sortir contre le gouverneur ne se fait uniquement par l'action, ou bien est-ce que cela s'effectue également par la parole ?

Réponse : Sortir contre celui qui détient l'autorité se fait par la croyance et la parole, et se fait également par l'action ; et si l'individu croit fermement qu'il est permis de sortir contre celui qui détient l'autorité, et qu'il n'a pas d'obéissance pour eux, s'il croit fermement en cela, même s'il n'en parle pas, cela est de la rébellion contre celui qui détient l'autorité et c'est sortir de l'écoute et l'obéissance de celui qui détient l'autorité. Et s'il parle et dit : « L'obéissance de celui qui détient l'autorité n'est pas obligatoire » ; ceci est une rébellion avec la parole, et s'il porte les armes, cela est pire encore et c'est une coupure avec l'autorité, ceci est de la rébellion par l'action.

Donc, la rébellion se fait par la croyance et par la parole, tel que celui qui parle dans les assemblées et insulte celui qui détient l'autorité et il dit : « ceux-là n'ont ni d'obéissance ni d'écoute ».

Cette rébellion se fait par l'action : cela en portant les armes contre les musulmans et leur gouverneur.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 4 : Quel est votre avis concernant ceux qui donnent des fatwas aux gens disant que le Jihad est obligatoire, rajoutant : « Le Jihad n'est pas conditionné par le fait d'avoir un dirigeant ni une bannière » ?

Réponse : Ceci est l'avis des khawarij [31], il est impératif d'avoir une bannière et il est impératif d'avoir un dirigeant, et cela est la méthodologie des musulmans depuis le temps de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam). Et celui qui donne des fatwas disant que le Jihad se fait sans bannière ni gouverneur, cœlui-ci est un khariji [32], suiveur de la voie et de l'avis des khawarij.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

[31] NDT : Les Khawarij, pour résumer, sont ceux qui ne reconnaissent pas l'autorité du gouverneur musulman en place et se rebellent contre lui en commettant des actes de terrorisme et crimes aveugles. Ils rendent mécréants les musulmans qui commettent des péchés majeurs en dehors de l'associationnisme. Certains Savants de la Sounna considèrent les Khawarij comme étant des mécréants étant donné que le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a dit à leur propos : « **Ils quitteront la religion telle la flèche quitte son arc** » [Rapporté par Al Boukhari et Mouslim dans leur Sahih].

[32] NDT : « Khariji », en arabe, est le singulier de Khawarij (voir note 31).

Question 5 : Quel est votre avis concernant celui qui utilise comme preuve l'histoire de Abi Bassir (qu'Allah soit satisfait de lui) afin de prouver qu'il n'y a pas besoin de la permission du dirigeant (pour faire le Jihad) ?

Réponse : Abou Bassir (qu'Allah soit satisfait de lui) n'était pas sous l'emprise du dirigeant (le Prophète Mohammed salla Allah alayhi wa sallam), ni sous son commandement, mais il était sous l'emprise des mécréants et sous leur tutelle, il voulait se défaire de leur emprise et de leur tutelle, il n'était donc pas sous la tutelle de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam). L'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam) leur a livré Abou Bassir dû au pacte et accords qu'il y avait entre lui et les mécréants, il n'était donc pas en pays musulman ni sous l'emprise du dirigeant.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 6 : Quel est le jugement du Jihad aujourd'hui et où le trouve-t-on ? Et nous est-il permis de combattre sous la bannière d'un gouverneur mécréant ou d'un innovateur ?

Réponse : Si le combat se fait sous la bannière d'un mécréant, cela n'est pas du Jihad, mais tu te dois de combattre sous la bannière des musulmans et avec le groupe [33] des musulmans.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 7 : Le hadith d'Al Boukhari : « Le dirigeant est une protection et le combat se fait en étant derrière lui (sous son commandement) ». Est-ce en cela une preuve pour celui qui dit qu'il est obligatoire pour le Jihad que c'est un dirigeant qui déclare la bannière du Jihad (qui l'autorise) ?

Réponse : Oui, ceci a été évoqué sur le sujet, le dirigeant est un rempart pour les musulmans, et le combat se fait derrière ce rempart, et il n'y a aucun doute que le commandement des musulmans et la gouvernance des musulmans est un bienfait

---

[33] Voir la signification du terme « groupe » référant à la « jama'a » définit par AbdAllah ibn Mass'oud : « La jama'a (le groupe) est ce qui est en conformité avec la vérité, et ceci, même si tu es seul. ». Ici, il s'agit de la communauté musulmane unie sous son gouverneur musulman.

énorme, ils combattent sous sa bannière, et le dirigeant met en place les limites, donne les droits, et Allah lui rend simple la sécurité sur le pays, ceci est un bienfait d'Allah Le Très Haut.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 8 : Le fait que certains s'en vont faire le Jihad à des endroits différents sans la permission du dirigeant, cela est-il permis ?

Réponse : Non, cela n'est pas permis mais ils se doivent de sortir uniquement par la permission du gouverneur, car ils sont sous sa responsabilité, et ceux qui sont sous sa responsabilité se doivent d'obéir au dirigeant. Si le dirigeant leur a permis, il demeure encore la permission des parents et leur agrément des deux parents à obtenir concernant le Jihad « at-talab » (consistant à combattre les mécréants dans leur pays). Il ne peut s'y rendre qu'avec la permission de ses parents (et la permission du dirigeant), car un homme, qui voulait faire le Jihad, est venu voir le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam). Le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) lui dit alors : « ***Tes parents sont-ils vivants ?*** »Il répondit : « ***Oui*** **»,** le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) lui répondit : « ***Alors ton Jihad est de t'occuper d'eux*** ». Le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) a donc retourné cet homme chez ses parents. Ceci prouve l'obligation d'obtenir la permission des deux parents après la permission du gouverneur.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 9 : Si mon père a d'autres fils que moi, qu'il n'a pas du tout besoin de moi et qu'il n'a aucune excuse m'empêchant de faire le Jihad excepté qu'il craint pour moi la mort, quel est le jugement ?

Réponse : Le jugement est que tu dois lui obéir, même s'il a cent enfants, il t'est obligatoire de lui obéir, l'honorer, et dans cela il y a la récompense (en tant que bonnes actions auprès d'Allah).

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Question 10 : Est-il permis de sortir faire le Jihad sans la permission du dirigeant tant qu’il y a la permission des parents ?

Réponse : Si les parents lui ont permis, il reste la permission du dirigeant, et il essentiel d’avoir ces deux obligations : la permission du dirigeant et l’agrément des parents.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤

Commentaires du Shaykh Abdel'Aziz Al Ash-Sheikh, Mufti Général du Royaume (d'Arabie Saoudite)

Louange à Allah et que les prières et le Salut d'Allah soient sur Son Envoyé ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et sur ceux qui le suivent.

Ce qui suit,

Le Shaykh Saalih a discuté sur les catégories du Jihad, les normes de chaque type et ce qui incombe au musulman quant à ce sujet, ainsi que ce qu'est le Jihad obligatoire à tous musulmans et ce qui ne l'est pas. Enfin il répondit aux questions par des réponses de la Shari'a (Législation d'Allah), dans lesquelles il y a de la clairvoyance pour celui qui cherche à être clairvoyant.

Lorsque ce sont les Gens de Science et du Fiqh dans la religion d'Allah, qui parlent sur ces sujets importants, ils en parlent avec clairvoyance, avec Science, ils remédient à ces affaires en accord avec ce qui est prouvé dans le Livre et la Sounna Authentique, et par cela, l'état de la communauté se rétablit sur la droiture, tant qu'ils retournent à leurs Savants qui sont des jurisconsultes quant aux jugements de la Shari'a, en prenant d'eux les orientations bénéfiques les guidant vers le Droit Chemin.

Combien de muftis, combien de conférenciers, combien de ceux qui parlent et disent des choses dont ils n'ont aucun savoir, et il parle sur ce dont il ignore le but ?! Et peut-être que sa langue va lâcher quelque chose par erreur qui trompera celui qui sera trompé et leur sera ainsi complètement néfaste.

Acquérir la Science (le savoir) et le fiqh, cela se fait auprès des Gens de Science et du fiqh, ceux qui, s'ils parlent, parlent avec Science et s'ils se taisent, se taisent par Science. Et ils ont dit sur Allah avec savoir, ce n'est pas question d'émotions ni de choses à prendre à la légère qui les mènent sans clairvoyance.

Celui qui a écouté cette conférence, en faisant en sorte qu'il l'entende en recherchant la clairvoyance, et qui a médité dessus, trouvera le but dans l'équilibre et la clairvoyance et connaîtra ainsi ses conditions basées sur une preuve et une guidée.

La Oumma est tombée dans cet état de maux (de troubles) lorsque des gens qui n'ont pas de Science ont émis leurs propres fatwas et lorsque ceux qui ne comprennent rien

à ce sujet se mettent à en parler. Voyez donc les khawarij du temps des Compagnons de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam), lorsque les khawarij n'ont pas accepté la compréhension des Compagnons de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam), ni n'ont pris de leur Science et se sont tenus à leur propre tromperie et à leur propre avis, en comprenant le Quor'an sur une compréhension qui n'est pas celle des Compagnons (Sahaabas) du Prophète Mohammed (salla Allah alayhi wa sallam), ils sont, comme les a décrit le Prophète (salla Allah alayhi wa sallam) : « des jeunes faibles d'esprits ». Il n'ont pas de Science (de connaissance), ni de clairvoyance, ils se sont ainsi égarés et se sont écartés de la Voie de la Guidée, ils ont donc rendu licite le sang et les biens des musulmans malgré le fait qu'ils avaient, durant leur temps, les Compagnons de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam), qui sont les plus Savants et les plus connaisseurs de la religion d'Allah, mais la tromperie, le fait de s'auto-admirer ainsi que la fourberie de celui qui n'a aucune Science, les a égarés du Droit Chemin. Mais s'ils avaient pris la Science des Compagnons de l'Envoyé d'Allah (salla Allah alayhi wa sallam), et avaient écouté leurs conseils et orientations, comme lorsqu' Ibn 'Abbass vint les voir et débattre avec eux, jusqu'à ce que certains d'entre eux sont revenus sur le Droit Chemin, tandis que d'autres sont restés sur leur égarement et tromperie, ceux qui n'avaient pas pour but de rechercher et d'accepter la vérité, mais ce qu'ils recherchent c'est le faux et l'égarement. Donc lorsqu'ils se sont opposés à la Science et aux orientations (conseils) des Sahaabas, ils se sont égarés.

Et c'est ainsi pour chaque temps et chaque lieu : si les gens s'opposent aux orientations (conseils) des Savants sincères imprégnés dans la Science, et qu'ils prennent la Science d'individus qui se lancent dans la Science et les fatwas sans connaissance ni clairvoyance, cela mènera donc les gens vers la catastrophe et les troubles.

Nous demandons à Allah la sécurité et la protection, et qu'Allah récompense par le bien le Shaykh (Saalih Al Fawzaan) pour ce qu'il a dit, et qu'Allah fasse que l'on soit de ceux qui prêtent l'oreille à la Parole, puis suivent ce qu'elle contient de meilleur.

Que les Éloges et le salut d'Allah soient sur le serviteur d'Allah et Son Envoyé : Mohammed, ainsi que sur sa famille (qui l'a suivi) et ses Compagnons.

¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤ ¤